

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

Scala Group S.p.A. communique que les autorisations d'accès à sa base de données – en bénéficiant des outils de recherche inhérents à travers des index thématiques et/ou des répertoires, y compris les fonctions telles que le téléchargement, la sauvegarde, le partage, la commande et l'achat – octroyées par l'attribution d'identifiants et des mots de passe, et les concessions de la jouissance des Supports correspondants extraits de cette base de données, ainsi que des bases de données représentées par Scala Group en exécution d'accords spécifiques, sont soumises aux conditions suivantes, qui, pour ce que de droit, sont susceptibles d'être connues aux termes de l'art 1341 du Code Civil et aux tiers utilisateurs par leur publication sur le site : [www.scalarchives.com](http://www.scalarchives.com).

### 1) DÉFINITIONS

Aux fins de ce contrat, les paroles et les expressions suivantes auront le sens attribué à chacune d'entre elles ci-après :

**Scala :** signifie SCALA Group S.p.A., en la personne de son Administrateur, Aldo Acquistapace, dûment autorisé par le conseil d'administration à signer le présent acte, sise à Bagno a Ripoli (FI) Via Chiantigiana n° 62 code TVA 04037920487 Inscrite au Registre des Sociétés de Florence sous le n° 04037920487, R.E.A. (Répertoire Économique et Administratif) 409666, au Cap. Soc. de 1.047.873 euros, e.v. ;

**Client :** signifie le sujet autorisé à avoir accès à la Base de Données en ligne, auquel Scala s'est engagée à permettre d'utiliser les supports correspondants qui sont extraits de ladite Base ;

**Base de Données en ligne :** signifie la base de données dynamique en tant que la collection, à ce jour, d'environ 2.000.000 (deux millions) d'images (formats moyens RGB A4 à 300 dpi à savoir 2400 x 3500 pixels et plus hautes résolutions), ainsi que des informations catalographiques s'y rapportant, et d'autres éléments indépendants, disposés de façon systématique et méthodique, et accessibles individuellement à travers des moyens électroniques, mieux identifiée à l'adresse web [www.scalarchives.com](http://www.scalarchives.com). Scala est la titulaire exclusive de tous les droits d'exploitation économique afférents à la Base de Données en ligne en toute forme et manière, aux termes de la Loi 22 avril 1941 n° 633 et de ses modifications et intégrations successives, et la propriétaire des Supports qui la composent, tout comme les bases de données représentées par Scala Group ;

**Parties :** signifie conjointement Scala et le Client ;

**Support/s :** signifie CD, DVD Blu-Ray, cartes mémoire, cartes mémoire flash et fichier/s électronique/s correspondant/s d'images numériques qui font partie de la Base de Données en ligne (format moyens RVB A4 à 300 dpi, c'est-à-dire 2400 x 3500 pixels et résolutions supérieures) protégés par un filigrane numérique invisible, sous le format TIFF, Jpeg, pdf, vidéo etc.

### 2) ACCÈS À LA BASE DES DONNÉES EN LIGNE ET AUX ARCHIVES REPRÉSENTÉES - CONCESSIONS DE LA JOUISSANCE DES SUPPORTS – CONTREPARTIES

Scala autorise l'accès à la Base des Données en ligne – en bénéficiant des outils de recherche inhérents à travers des index thématiques et/ou des répertoires, y compris les fonctions telles que le téléchargement, la sauvegarde, le partage, la commande et l'achat – octroyées par l'attribution d'identifiants et des mots de passe, et concède au Client la jouissance de chaque Support que ce dernier a requis par courriel, pour une utilisation unique en couleur et/ou en noir et blanc, pour la publication en une seule édition et en un seul format de reproduction, selon les contreparties du barème officiel de Scala publié sur le site [www.scalarchives.com](http://www.scalarchives.com). Si l'usage du Support est prévu sur internet ou dans des produits multimédia, le Client ne pourra pas publier les images qui y sont contenues dans une dimension supérieure à 800 pixels sur le grand côté. D'éventuels accords

différents, même du point de vue économique, qui prévaudraient sur ceux qui font l'objet de ces conditions générales de contrat, pourront être établis avant l'envoi des Supports requis et, donc, ces modifications devront être effectuées par écrit, sous peine de nullité, et signées par Scala et par le Client. À la suite du paiement de la contrepartie susmentionnée, Scala enverra au Client les Supports requis par ce dernier.

Le paiement de cette contrepartie sera dû par le Client même dans le cas où ce dernier n'utilise pas les Supports qui font l'objet de ce contrat.

### **3) GARANTIES DE SCALA**

Scala dégage le Client de quelque responsabilité envers toute revendication découlant de la violation des droits voisins avancée par le photographe et/ou à son ayant-droit sur les prises de vue enregistrées dans les Supports. Dans le cas de violation, contestation et/ou trouble de la jouissance des Supports de la part du photographe, ou de son ayant-droit en qualité de titulaire des droits voisins correspondants, Scala s'engage à prêter assistance et à décharger et indemniser le Client de toute responsabilité et préjudice.

Si les Supports contiennent des photographies d'art, Scala pourra libérer le Client de toute responsabilité pour toute revendication en matière et dans les limites du droit d'auteur revenant aux auteurs/photographes suivants limitativement indiqués :

- Lola Alvarez Bravo
- Dean Brown
- Louise Dahl-Wolfe
- Adolf Fassbender
- John Gutmann
- Otto Hagel
- Hansel Mieth
- Wright Morris
- Dorothy Norman
- Marion Palfi
- Mickey Pallas
- Al Richter
- Laura Volkerding
- Edward Weston
- Max Yavno

### **4) DROITS SUR LES BIENS, DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET/OU DROITS A' L'IMAGE**

Scala ne garantit pas les droits que les tiers peuvent revendiquer et/ou faire valoir sur le contenu (bien photographié, œuvre d'art et/ou portrait) des images reproduites dans les Supports. Le Client, en outre, devra respecter les éventuelles conditions particulières exigées par les musées représentés par Scala.

Par conséquent, l'objet du présent contrat exclut tous les droits d'auteur sur les photographies d'art (à l'exception de ce qui est convenu au dernier alinéa de l'art. 3 précédent) ainsi que tous les droits que les tiers pourraient revendiquer quant à la reproduction des biens corporels et/ou incorporels (y compris des œuvres intellectuelles ou des œuvres d'art, signes distinctifs, marques et/ou logos, brevets, modèles industriels et de design industriel, noms également de personnes juridiques, etc... )

et/ou des sujets représentés sur les images enregistrées sur les Supports.

Le Client est tenu d'effectuer une évaluation sur la nécessité de demander, par ses bons soins et à ses frais, aux éventuels tiers ayant-droits sur les biens ou les œuvres intellectuelles représentés et/ou au/x sujet/s représenté/s, ou après sa/leur mort, au/x sujet/s indiqué/s à l'art. 93 de la Loi 22 avril 1941 n° 633, les éventuelles autorisations nécessaires pour pouvoir utiliser légitimement ces images enregistrées sur les Supports concédés en jouissance, aux termes de l'art. 2 Constitution Italienne, de l'art. 10 Code Civil et du Décret Législatif du 30 juin 2003 n°196 (loi sur la confidentialité).

Il est expressément entendu que Scala reste libre d'utiliser et/ou de faire utiliser les images enregistrées dans les Supports dont l'usage est concédé au Client à tout tiers, serait-il un concurrent direct du Client. De même, Scala reste libre d'exploiter et/ou de faire exploiter les images enregistrées dans les Supports pour n'importe quelle utilisation et sur n'importe quel support ou moyen de communication, qu'il s'agisse ou non d'une utilisation en concurrence directe avec l'utilisation effectuée par le Client qui fait l'objet de ce contrat.

#### **5) INTERDICTION DE CESSIION DES DROITS ET INTERDICTION DE CESSIION DU CONTRAT**

Il est interdit au Client de céder aux tiers ce contrat, entièrement ou en partie, ainsi que de céder aux tiers l'exercice d'un ou de plusieurs des droits et des facultés que ledit contrat a prévus, temporairement ou définitivement. Les cessions, tant des droits que du contrat, mises en place par le Client, devront préalablement et obligatoirement faire l'objet, à chaque fois et pour chaque cession, d'une autorisation spécifique signée par les parties sous peine d'inefficacité.

#### **6) PROPRIÉTÉ DES SUPPORTS**

Il est expressément entendu que les Supports ne sont pas fongibles : ils sont destinés à un usage qui en exclut la consommation, et ils sont et demeurent la propriété exclusive de Scala. Les Supports devront être restitués par le Client sans altérations ni modifications à la fin de l'utilisation.

#### **7) OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client s'engage :

- à ne pas éliminer et/ou élider les indications de Scala à côté de chaque image contenue dans les Supports, ni les informations catalographiques correspondantes et le crédit photo ;
- à ne pas altérer, détourner ou manipuler d'aucune façon les images susdites sans l'autorisation préalable par écrit de Scala.

Le Client s'engage, en outre, à :

- envoyer à Scala (et aux éventuels musées représentés) un exemplaire des produits ou des publications réalisés en utilisant les Supports ;
- informer Scala par écrit, suffisamment à l'avance, de la date de la première publication des produits susmentionnés ;
- confirmer par écrit tous les paramètres définitifs d'utilisation des Supports

À côté de chaque reproduction ou dans le colophon, le Client s'engage impérativement à indiquer Scala sur chaque copie des produits ou des publications qu'il aura réalisés, avec d'éventuelles autres entités propriétaires et l'année de publication, en mentionnant exactement les crédits indiqués dans le bon de livraison.

#### **8) MARQUE**

Il est interdit au Client d'utiliser et/ou de faire utiliser la marque Scala. Le Client reconnaît et déclare qu'aucune clause de ce contrat ne peut être interprétée comme si elle octroyait au Client un quelconque droit et/ou faculté sur la marque Scala qui est et demeure, la propriété exclusive de Scala. Le Client reconnaît l'activité accomplie par Scala, inhérente à la marque, en Italie et dans le

monde. Le Client garantit qu'il n'a pas acheté, n'achètera pas et ne se comportera pas comme s'il avait acquis un droit quelconque sur la marque susmentionnée et sur ses enregistrements.

## **9) INTERDICTIONS ET GARANTIES**

9.1) Le Client ne pourra pas autoriser des tiers à utiliser les Supports reçus par Scala en aucune forme et/ou mode ;

9.2) le Client, en outre, s'engage à ne transférer les Supports que dans le but des traitements de mise en page consentis par l'objet de ce contrat, et exclusivement aux sociétés préposées aux susdits traitements ;

9.3) le Client déclare et garantit qu'il ne fera pas de copies des Supports envoyés par Scala au-delà des limites établies, et qu'il détruira et fera détruire par les sociétés préposées à la mise en page, dès que celle-ci sera achevée, tout support sur lequel elles auraient reversé les Supports reçus, avec les éventuelles copies, fussent-elles des copies éphémères et/ou techniques ;

9.4) Le Client déclare et garantit, dès à présent, de n'avoir en sa possession aucun support contenant toute image semblable à celle faisant l'objet de ce contrat.

## **10) PÉNALITÉS**

Si le Client devait s'avérer défaillant même par rapport à une seule des obligations suivantes :

a) l'interdiction de cession du contrat ou de cession de l'exercice d'un ou de plusieurs droits et facultés que ledit contrat a prévus, aux termes de l'art. 5) du présent contrat ;

b) la restitution des Supports aux termes de l'art. 6 du présent contrat, et/ou la destruction, aux termes de l'art. 9.3 du présent contrat ;

c) l'obligation de ne pas éliminer et/ou effacer les indications de Scala signalées à côté de chacune des images contenues dans les Supports, aux termes de l'art. 7 du présent contrat ;

d) l'obligation d'indiquer sur chaque copie des Supports publiés les mentions visées à l'art. 7 du présent contrat ;

e) l'interdiction d'utiliser et/ou de faire utiliser la marque Scala aux termes de l'art. 8 du présent contrat ;

le Client sera tenu de payer à Scala, pour chaque violation, à titre de pénalité et, sous réserve de réclamation de dommages et intérêts supplémentaires, la somme équivalente à la Contrepartie acquittée multipliée par cinq.

## **11) LOI APPLICABLE**

Il est expressément entendu que le présent contrat est régi par la loi italienne et, notamment, en application directement et/ou par analogie, des dispositions visées aux arts. 1571 Code Civil et suivants.

## **INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (UE) 2016/679 (RGPD) DE L'UNION EUROPEENNE**

**Nous vous informons que vos données sont traitées conformément à la réglementation européenne sur le traitement des données à caractère personnel 679/16. L'information complète est disponible à l'URL <http://www.scalarchives.com/web/privacy.asp>**